



Ville de
Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 078-217803808-20260629-20260683-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE

DELIBERATION N°2026-06-83

Subvention exceptionnelle à l'association Le Rond-Point Maulois

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin 2026 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 juin 2026, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS : Olivier LEPRETRE, Sidonie JOUBLIN-KARM, Denis COURTOT, Sylvie BIGAY, Samuel COLLIN, Amina DEMBRI, Nicolas BOURGET, Caroline QUINET, Benjamin GOHET, Philippe CHOLET, Emma PAYOM, Miary RAMENASON, Thomas LECOT, Emile FIALIP, Alexandre MORIN, Sandrine BODIN-LEBOUCHER, Gahis DELAUNAY, Hélène CHARLET, Thomas DAVERDIN, Claire BENAZECH, Fabien LORGET, Virginie PRET, Vincent LAVISSE.

ABSENTS :

Elise GUERET MAGNE ; Faustine URBAIN ; Aline READ

REPRESENTÉS :

Aude GUERITEAU représentée par Sidonie KARM

Mélanie RAULT représentée Amina DEMBRI

Virginie BONIN représentée par Virginie PRET

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 29

Représentés : 3

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 3

Thomas LECOT est désigné secrétaire de séance

Votants : 26

Présents : 23

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 2026-04-10 du 13 avril 2026 attribuant les subventions communales 2026 aux associations ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'attribuer une subvention de 500 € à l'association Le Rond-Point Maulois ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la Commission Finances – Affaires Générales réunie le 18 juin 2026 ;

ENTENDU l'exposé de Sidonie JOUBLIN-KARM, adjointe au maire à la Communication, à la Culture, à la Vie associative et aux Sports

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 500 € à l'association Le Rond-Point Maulois et dit que cette dépense est inscrite au budget 2026 et sera imputée au chapitre 65 article 65748.

Thomas LECOT

Le secrétaire de séance

Olivier LEPRETRE

Le Maire

